



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 18 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclinaison en Dordogne des mesures sanitaires annoncées par le Premier Ministre

La dégradation marquée de la situation sanitaire et le niveau élevé de pression hospitalière dans certaines régions ont conduit le Premier Ministre à décréter des mesures de restrictions plus sévères dans 16 départements métropolitains. Si la Dordogne et la Nouvelle-Aquitaine ne sont pas concernées par ces nouvelles mesures, la situation sanitaire se dégrade également dans notre département, en témoigne la hausse de près de 30 points du taux d'incidence depuis 10 jours.

Cette évolution rend plus que jamais nécessaire le respect des consignes des gestes barrières, de la distanciation physique et celui de l'interdiction des rassemblements dans les lieux publics, qu'ils soient festifs, sportifs ou culturels. Ces restrictions doivent également être suivies au mieux dans l'espace privé pour réduire le brassage des personnes et freiner la circulation du virus.

Le recours au télétravail, lorsqu'il est possible, doit être favorisé au maximum, dans le secteur marchand comme dans le secteur public, pour atteindre l'objectif de 4 jours sur 5 par semaine fixé par le Premier Ministre.

À partir de samedi 20 mars au soir, le couvre-feu est repoussé à 19 h. Son respect est également crucial pour éviter toute nouvelle dégradation de la situation sanitaire dans notre département.

La montée en puissance de la campagne de vaccination, enclenchée depuis plusieurs semaines, va pouvoir continuer grâce à l'avis de l'Agence européenne du médicament, qui a qualifié le vaccin AstraZeneca de « sûr et efficace ». Demain matin, la Haute autorité de santé actualisera ses recommandations pour que la vaccination avec ce produit puisse reprendre dès vendredi après-midi, chez les médecins puis chez les pharmaciens.

